



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 25 janvier 2010 à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Est absente :

Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

CM-201001035

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 25 janvier 2010, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour

5. Rapports des services

5.1. Projet de prolongement de l'avenue Lakefield

7. Adjudications de contrats

7.1. Octroi d'un contrat pour la réparation du chargeur sur roues Case 721B, année 1997 et autorisation d'une dépense au montant de 33 660 \$

Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

De modifier la proposition principale afin de retirer le point 5.1 de l'ordre du jour proposé de la séance extraordinaire du Conseil du 25 janvier 2010.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est :

Résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 25 janvier 2010 ci-dessus tel que modifié par le retrait du point 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUES CASE 721B, ANNÉE 1997 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 33 660 \$

7.1

CM-201001036

Considérant les problèmes mécaniques constatés sur le chargeur sur roues Case 721B;

Considérant qu'à la suite d'une évaluation sommaire, la Direction des travaux publics a procédé à une demande de prix auprès de 2 entreprises pour procéder à la réparation;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture du chargeur par le soumissionnaire retenu, il a été constaté que la transmission du véhicule était à remplacer au complet;

Considérant qu'il était impossible de connaître cette situation sans avoir ouvert préalablement le chargeur sur roues pour examiner la transmission;

Considérant qu'il est important de faire réparer le plus rapidement possible ledit chargeur afin de pouvoir faire face à d'éventuelles chutes de neige importantes;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, de procéder au remplacement de la pièce défectueuse plutôt que de procéder à l'achat d'un nouveau chargeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'accorder le contrat de réparation de chargeur sur roues Case 721B à la compagnie Mic-À-Nic;

D'autoriser une dépense à cette fin au montant de 33 660 \$ incluant toutes les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201001037

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier